# Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques Avis n°5 du Conseil

Avis du Conseil sur la place du dialogue interconvictionnel dans le cadre des cours philosophiques

#### I. Introduction

Cet avis trouve sa place dans la réflexion du Conseil sur les compétences communes aux différents cours philosophiques. Il fait suite à l'avis sur la place du questionnement philosophique et s'en inspire: il ne s'agit pas seulement de transmettre des savoirs sur les différents courants de pensée philosophiques et convictionnels mais de viser un réel questionnement sur les fondements de ses propres convictions<sup>1</sup>, des convictions de son milieu de référence familial et culturel et des convictions des autres, afin d'entrer dans un dialogue interconvictionnel<sup>2</sup> respectueux et constructif, et de mettre en évidence des valeurs communes partagées. Il s'agira bien de « préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures », comme le demande l'article 6 du Décret « Missions ».

Selon cette perspective, le dialogue interconvictionnel viserait donc à la fois des valeurs philosophiques, des apports culturels et une éducation au vivre ensemble dans une égale dignité. Il donne matière et opportunité au fait de développer des activités communes, telles que souhaitées par le Conseil depuis sa création. En réponse au premier avis du Conseil en 2007, la Ministre Marie Arena s'était engagée à concrétiser ce souhait du Conseil: « Je compte définir un cadre décrétal favorisant et permettant partout les contacts et les activités rassemblant professeurs et élèves de cours différents autour d'une thématique ou d'un même projet ».

#### II. Le champ du dialogue interconvictionnel

En rendant les élèves capables de pratiquer le dialogue interconvictionnel, les cours philosophiques participent à la construction d'une identité personnelle sur le plan philosophique et/ou religieux dans l'ouverture bienveillante et la compréhension envers d'autres manières de penser et de vivre. Lieux de questionnement, de recherches et de découvertes, les cours deviennent alors un laboratoire de citoyenneté où se rencontrent des personnes, où se brassent des idées, où se croisent des regards pluriels qui honorent la richesse des différences et évitent les cloisons qui séparent. Sans devoir faire abstraction de leurs convictions, la pratique du dialogue interconvictionnel permet aux élèves de rencontrer l'autre en dépassant jugements et préjugés. Elle est l'occasion d'un

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par "conviction", nous entendons une adhésion personnelle, ou partagée au sein d'un groupe, à des propositions philosophiques, politiques, éthiques, religieuses, . . .

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Par "dialogue interconvictionnel", nous entendons un processus d'échange ouvert et respectueux entre des personnes et/ou des groupes partageant des convictions différentes dans un esprit de découverte et de compréhension mutuelles.

questionnement, d'un approfondissement et d'un regard renouvelé sur ses propres convictions.

A partir de questions de sens, il s'agit donc de favoriser chez les élèves:

# • la prise de conscience

de ce que leurs convictions sont le résultat de leur histoire personnelle afin qu'ils acquièrent une capacité de distanciation. Ceci les prépare à gérer d'éventuels conflits de loyauté.

#### • l'étonnement et le questionnement

ils sont à la source de la réflexion interconvictionnelle. Encore faut-il traduire cet étonnement en questions porteuses de sens et génératrices d'une pensée réflexive conduisant à une découverte respectueuse des autres convictions.

## • la recherche et le dialogue

on y apprend à écouter l'autre, à le respecter et à tenir compte de sa parole pour construire sa propre réflexion. Il s'agit d'apprendre aux élèves à formuler un positionnement sur une problématique, mise en délibération dans un espace commun, afin qu'elle soit examinée de manière critique, attentive et créative. C'est une façon de recourir à la verbalisation des représentations et des situations, de les approcher selon différents points de vue et de les mettre en perspective.

# III. Les enjeux du dialogue interconvictionnel

Pour ne pas se réduire à un simple constat d'*a priori*, « l'interconvictionnalité » devrait se développer selon trois axes en interactions:

- Ouverture à la diversité des convictions qui entendent explorer le sens et les valeurs humaines, au travers de rencontres intersubjectives.
- Découverte et compréhension des principaux éléments constitutifs des religions et courants de pensée qui reposent sur l'exploration des univers socioculturels dans lesquels ceux-ci s'enracinent et évoluent. La connaissance progressive de ces éléments permettra aux élèves de saisir, compte tenu de leur âge, le phénomène convictionnel dans ses dimensions expérientielle, historique, mythologique, doctrinale, morale, rituelle, littéraire, artistique, sociale ou politique.
- Mise en évidence ensemble des valeurs communes partagées afin d'amener les élèves à participer à la vie démocratique de l'école ou de la classe et à adopter des attitudes d'ouverture sur le monde, à respecter la diversité et à évoluer dans leur recherche de sens et de vérités.

# IV. Une méthodologie du dialogue interconvictionnel

Le dialogue interconvictionnel visé dans les cours philosophiques devrait se développer selon la méthodologie déjà proposée par le Conseil pour la pratique du questionnement philosophique en trois axes:

# - l'axe dialectique (démarche réflexive)

Il s'agit ici d'un processus réflexif au service de la pratique du dialogue interconvictionnel et de l'exercice d'une pensée critique, autonome et responsable (capable de répondre à des choix, comportements, engagements...).

La pratique du dialogue interconvictionnel tente d'articuler des questions et des notions propres à la condition humaine en faisant appel notamment à des processus d'argumentation et de conceptualisation dans une quête de sens et de résolution de problèmes posés à des niveaux personnels, sociétaux ou humains.

Les quatre opérations mentales en interaction, définies pour le questionnement philosophique, devraient donc se retrouver dans la pratique du dialogue interconvictionnel: problématiser; conceptualiser; argumenter; concevoir une idée ou une action.

## - l'axe historique (apports culturels)

L'éducation au dialogue interconvictionnel s'enrichit de la rencontre des élèves avec des expressions culturelles (textes, récits, témoignages, films, œuvres artistiques...) de l'histoire de la pensée philosophique et des principaux courants de pensée en référence à des moments-clés de l'aventure humaine.

## - l'axe idéologique

La pratique du dialogue interconvictionnel visera à développer diverses compétences qui favorisent un recul critique par rapport aux univers convictionnels, ceci afin d'aider l'élève à résister à toute forme de dogmatisme.

Ces compétences auront pour objectifs de les aider à:

- a. distinguer l'émotionnel du rationnel,
- b. développer une capacité de distanciation face aux événements,
- c. réfléchir sur la valeur, les enjeux et les conséquences des actions à entreprendre,
- d. construire une argumentation éthique,
- e. distinguer les registres de discours avec leurs champs d'application et de validité, avec leurs critères de vérité d'un point de vue épistémologique et leurs codes.

# Compétences terminales à développer

- Interroger: examiner ce qui fait sens pour soi-même et pour les autres;
- Se décentrer: prendre du recul par rapport à son propre univers convictionnel, aux valeurs et traditions reçues;
- Investiguer: découvrir d'autres convictions et se laisser interroger par elles;
- Contextualiser: resituer les idées et valeurs portées par son univers convictionnel ou sa propre tradition;
- Construire une argumentation éthique: faire interagir une pensée critique personnelle et autonome, des éléments constitutifs de son propre univers convictionnel, ou d'autres univers convictionnels, et des valeurs reconnues comme universelles;
- Se construire en fonction d'appartenances multiples et assumer la singularité d'une conviction critique librement consentie dans le respect;
- Agir: poser des choix éthiques et idéologiques librement consentis;

• Dissocier les personnes, les idées exprimées et les actes posés.

## V. Modalités de mise en œuvre

Notre société est aujourd'hui, multiculturelle, multireligieuse et multiconvictionnelle; les populations de nos écoles également. Les référentiels de compétences des cours philosophiques devraient intégrer cette dimension qui est déjà travaillée au sein des cours et dans plusieurs établissements, par des activités communes à différents cours.

Le dialogue interconvictionnel ne pourra donc vraiment s'organiser de manière constructive qu'à partir du moment où les référentiels de chacun des cours philosophiques auront été rendus publics.

Une fois ces référentiels réalisés, il sera possible de rencontrer le souhait émis par le Conseil dans son mémorandum de juin 2009, à savoir "qu'un référentiel de base commun aux cours philosophiques soit établi en adéquation avec le décret Missions. Ce référentiel commun pourrait servir de base à l'organisation et à l'évaluation des activités communes aux différents cours, notamment dans le cadre de l'éducation à la Citoyenneté. Il se construirait à partir des référentiels propres à chacun des cours philosophiques"<sup>3</sup>.

A plusieurs reprises, le Conseil a souhaité que la possibilité de collaboration entre les cours philosophiques trouve une base décrétale. Idéalement, ces activités devraient rassembler tous les élèves d'une même classe, voire de plusieurs classes, en laissant aux acteurs de terrain la liberté d'organiser ces activités en fonction des spécificités locales.

Il convient de préciser que toute activité de ce genre serait organisée sous la responsabilité du chef d'établissement en présence des titulaires des cours concernés.

Lorsque le Conseil disposera des différents référentiels, il pourra proposer des thèmes à exploiter pour les activités communes, en vertu de l'article 2 §2 5è alinéa du décret du 3 juin 2005 créant le Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques.

Mars 2013

-

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Art. 4 du *memorandum* du Conseil, Juin 2009.